

Pr. Bernard DEBRÉ
Ancien Ministre
Député de Paris
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75 007 PARIS

Paris, le 22 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

En février 2010, vous avez déposé une proposition de loi portant diverses propositions relatives à l'ostéopathie et à la chiropraxie, proposition de loi qui avait le mérite, comme vous l'avez d'ailleurs expliqué très largement, de lancer un débat avec l'ensemble des professionnels et des patients.

En septembre dernier, votre nouvelle proposition de loi, portant création d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie recueillait plus de 115 cosignatures de vos collègues, illustrant le malaise, bien perçu par la Représentation nationale, des ostéopathes.

Nous souhaitons vous exprimer tout notre soutien pour ce texte qui apportera de réelles avancées, attendues depuis près de dix ans.

Conscients que cette proposition de loi pourra être amendée en commission puis en séance, et quoique favorables tant à une formation reconnue (notamment au niveau européen) qu'à la souscription obligatoire d'une assurance professionnelle, nous aurons des remarques et des souhaits d'amendements à vous faire parvenir concernant la composition du Haut Conseil.

Il nous semble impératif que soient représentés, dans cette autorité administrative indépendante, les patients.

De plus, nous militons pour une meilleure représentation des ostéopathes exerçant à titre exclusif l'ostéopathie, notre composante professionnelle, dans cette structure.

Espérant vivement que cette législature aura été fructueuse pour l'ostéopathie, par l'inscription de votre texte, dans les semaines à venir, à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.